

26, Quai des Croisades - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation 15/05/2014

Date affichage compte rendu séance du mercredi 21/05/2014 28/05/2014

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 21 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents: Mmes et M: Claude BERNARD – Christelle BERTINI – Cédric BONATO – Pascale BOUILLEVAUX – Rachida BOUTEILLER – Annie BRACHET – Claudette BRUNEL – Jean-Claude CAMPOS – Noémie CLAUDEL – Santiago CONDE – M. Robert CRAUSTE (arrivé à la question n°2014-05-85) - Jean-Paul CUBILIER – Mme Françoise DUGARET (arrivée à la question n°2014-05-90) - Marilyne FOULLON – Arnaud FOUREL – Marion GEIGER – Nathalie GROS-CHAREYRE – Fabrice LABARUSSIAS – Claude LAURIE – Pierre MAUMEJEAN – Marielle NEPOTY – Laurent PELISSIER – Olivier PENIN – Léopold ROSSO – Sabine ROUS – Jeanine SOLEYROL – Lucien TOPIE – Gilles TRAULLET

Absents ayant donné pouvoir : M. Benoît DAQUIN pour M. Claude BERNARD – M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO – M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN

Absents excusés: Mme Sylvie BOCHATON

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul CUBILIER



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean-Paul CUBILIER est nommé, secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, demande si les membres du Conseil Communautaire ont des remarques à formuler sur les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 14 avril et du 25 avril 2014.

Aucune remarque n'étant faite, les deux procès-verbaux susmentionnés sont adoptés à l'unanimité.

಄಄಄಄಄಄಄಄

Ordre du jour :

- 1. Institution des commissions thématiques
- 2. Election des membres du Jury de Concours
- 3. Election des membres de la commission de Délégation de Service Public
- 4. Election des membres du Conseil Portuaire
- Election des délégués au SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer)
- Election des délégués au Syndicat Mixte du pays Vidourle-Camargue
- 7. Election des membres du PLIE du Pays Vidourle-Camargue (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi des Cantons du Sud Gardois)
- 8. Election d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle-Camargue
- 9. Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeune Petite Camargue
- 10. Election au Comité de programmation du GAL (Groupe d'Action Local) du Pays Vidourle Camarque
- 11. Election d'un délégué au Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières
- Election d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Vistrenque et Costières
- 13. Election d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de la Camargue Gardoise
- 14. Election de délégués au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard
- 15. Election des représentants au Syndicat Entre Pic et Etang
- Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
- 17. Election d'un membre au Conseil d'Administration du Collège Irène Joliot Curie
- 18. Election d'un membre au Comité de coordination du serveur web cartographique
- Attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour 2014
- 20. Retrait de l'avenant n° 5 à la délégation du service public d'assainissement
- 21. Retrait de l'avenant n° 4 à la délégation du service public d'eau potable
- Passage au pilon d'ouvrages de la médiathèque d'Aigues Mortes et des bibliothèques de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi

Objet : Institution des Commissions thématiques - N°2014-05-84

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

> De composer les commissions thématiques comme indiqué ci-dessous

Finances, Marchés Publics	
Monsieur Pierre MAUMEJEAN	
Mme Marilyne FOULLON	
M. Laurent PELISSIER	
M. Claude BERNARD	
Mme Jeanine SOLEYROL	
M. Olivier PENIN	
M. Léopold ROSSO	

Développement Durable et E	nvironnement
Monsieur Olivier PENIN	
M. Gilles TRAULLET	
Mme Noémie CLAUDEL	
Mme Marion GEIGER	
Mme Marilyne FOULLON	(8)
Mme Sylvie BOCHATON	
M. Santiago CONDE	

Travaux, Eclairage public, Eau et Assainissement	
Monsieur Jean-Paul CUBILIER	
M. Jean-Claude CAMPOS	
Mme Sabine ROUS	
M. Santiago CONDE	
M. Laurent PELISSIER	
M. Benoît DAQUIN	
M. Lucien TOPIE	

Ports intercommunaux maritimes de plaisance, aménagement du territoire et tourisme
Monsieur Robert CRAUSTE
Mme Noémie CLAUDEL
M. Gilles TRAULLET
M. Hervé SARGUEIL
M. Jean-Paul CUBILIER
Mme Sylvie BOCHATON
M. Laurent PELISSIER

Restauration collective	
Madame Christelle BERTINI	
M. Arnaud FOUREL	
M. Claude LAURIE	
Mme Pascale BOUILLEVAUX	
Mme Claudette BRUNEL	
M. Santiago CONDE	
Mme Marion GEIGER	

Equipements sportifs et loisirs	
Monsieur Santiago CONDE	
Mme Marion GEIGER	
Mme Marilyne FOULLON	
M. Arnaud FOUREL	
Mme Sabine ROUS	
Mme Claudette BRUNEL	
Mme Annie BRACHET	

Culture et Education	
Monsieur Léopold ROSSO	1
M. Jean-Claude CAMPOS	
Mme Marielle NEPOTY	
Mme Marion GEIGER	
Mme Nathalie GROS-CHAREYRE	
Mme Pascale BOUILLEVAUX	
Mme Annie BRACHET	

Développement économique, zone d'activité inter communautaire, emploi, insertion
Madame Marilyne FOULLON
Mme Marielle NEPOTY
Mme Jeanine SOLEYROL
M. Santiago CONDE
M. Benoît DAQUIN
M. Olivier PENIN
M. Laurent PELISSIER

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet: Election des membres du jury de concours-N°2014-05-85

Après dépouillement, par 30 voix pour, le Jury de Concours, outre M. le Président, est composé comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Léopold ROSSO	M. Robert CRAUSTE
M. Pierre MAUMEJEAN	M. Benoît DAQUIN
M. Claude LAURIE	Mme Marilyne FOULLON
Mme Sylvie BOCHATON	M. Gilles TRAULLET
M. Jean-Paul CUBILIER	Mme Marielle NEPOTY

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des membres de la commission de délégation de service public - N°2014-05-86

Après dépouillement, par 30 voix pour, la commission de délégation de service public, outre M. le Président, est composé comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Léopold ROSSO	M. Robert CRAUSTE
M. Pierre MAUMEJEAN	M. Benoît DAQUIÑ
M. Claude LAURIE	Mme Marilyne FOULLON
Mme Sylvie BOCHATON	M. Gilles TRAULLET
M. Jean-Paul CUBILIER	Mme Marielle NEPOTY

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des membres du Conseil Portuaire – N°2014-05-87

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- > D'élire comme membre du Conseil Portuaire :
 - M. Laurent PELISSIER
 - Mme Noémie CLAUDEL
 - M. Lucien TOPIE
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer) – N°2014-05-88

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire pour siéger au sein du SYMADREM
 - M. Laurent PELISSIER, Délégué titulaire
 - Mme Sylvie BOCHATON, Déléguée suppléante
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue - N°2014-05-89

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire comme délégués titulaires pour siéger au sein du Comité Syndical
 - M. Laurent PELISSIER
 - ➤ M. Olivier PENIN
 - Mme Noémie CLAUDEL
 - M. Gilles TRAULLET
- D'élire comme délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical
 - Mme Marielle NEPOTY
 - Mme Sylvie BOCHATON
 - Mme Marilyne FOULLON
 - Mme Marion GEIGER
- D'élire comme membres du Bureau du Pays :
 - M. Laurent PELISSIER
 - ➤ M. Olivier PENIN
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des membres du PLIE du Pays Vidourle Camargue (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) - N°2014-05-90

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- > D'élire pour siéger au sein du Conseil d'Administration :
 - M. Laurent PELISSIER, comme délégué titulaire
 - Mme Marilyne FOULLON, comme déléguée suppléante
- D'élire pour siéger au Comité de Pilotage
 - M. Laurent PELISSIER
 - Mme Marilyne FOULLON
 - Mme Marielle NEPOTY
 - Mme Claudette BRUNEL
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au Conseil d'Administration de l'Association Maison de l'Emploi et l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue – N°2014-05-91

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'élire Mme Marilyne FOULLON comme représentante de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger, aux côtés de Monsieur Laurent PELISSIER, Président, au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle-Camargue,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Objet : Election des délégués au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeune Petite Camarque – N°2014-05-92

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par 30 voix pour, 1 voix contre (Mme Claudette BRUNEL):

- D'élire pour siéger au sein de la MLJ Petite Camargue:
 - ➤ M. Laurent PELISSIER
 - Mme Marilyne FOULLON
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Objet : Election des délégués au Comité de programmation du GAL (Groupe d'Action Local) du Pays Vidourle Camargue – N°2014-05-93

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire pour siéger au sein du GAL
 - M. Olivier PENIN comme membre titulaire
 - M. Laurent PELISSIER comme membre suppléant
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières – N°2014-05-94

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire pour siéger au sein du Comité Syndical :
 - M. Jean-Paul CUBILIER, comme délégué titulaire
 - Mme Sylvie BOCHATON, comme déléguée suppléante
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Vistrenque et Costières – N°2014-05-95

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire pour siéger au sein de la CLE du SAGE Vistre, Vistrenque et Costières
 - M. Jean-Paul CUBILIER comme membre titulaire
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise – N°2014-05-96

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- ➤ De désigner M. Laurent PELISSIER, Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue, membre titulaire de la CLE du (SAGE) de la Camargue Gardoise,
- > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard - N°2014-05-97

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire comme membres du Comité Syndical du SCOT du Sud de Gard :
 - M. Laurent PELISSIER
 - Mme Marilyne FOULLON
 - M. Jean-Paul CUBILIER
 - Mme Marielle NEPOTY
 - M. Pierre MAUMEJEAN
 - M. Gilles TRAULLET
 - ➤ M. Olivier PENIN
 - Mme Sylvie BOCHATON
 - M. Robert CRAUSTE
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte entre Pic et Etang - N°2014-05-98

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- > D'élire pour siéger en qualité de déléguées titulaires au sein du Syndicat :
 - ➤ M. Olivier PENIN
 - ➤ M. Santiago CONDE
 - M. Laurent PELISSIER
 - M. Arnaud FOUREL
- D'élire pour siéger en qualité de délégués suppléants au sein du Syndicat :
 - Mme Sylvie BOCHATON
 - Mme Sabine ROUS
 - ➤ M. Benoît DAQUIN
 - > Mme Christelle BERTINI
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) – N°2014-05-99

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire Monsieur Claude LAURIE comme représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein de l'assemblée départementale du CNAS,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election d'un membre au Conseil d'Administration du Collège Irène Joliot Curie – N°2014-05-100

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire Mme Marion GEIGER comme représentante de la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Conseil d'Administration du collège Irène Joliot Curie d'Aigues-Mortes,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Election d'un membre au Comité de Coordination du serveur Web cartographique - N°2014-05-101

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'élire pour siéger au Comité de Coordination du serveur Web cartographique
 - M. Olivier PENIN
- > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour l'année 2014 – N°2014-05-102

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 après le renouvellement du Conseil Communautaire il convient de délibérer sur les conditions d'attribution ainsi que sur le taux de l'indemnité annuelle allouée au Receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De demander le concours du Receveur Communautaire pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2014
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et soit attribuée à Mme Catherine DELSART, Receveur Communautaire.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Retrait de l'avenant n°5 à la délégation de service public de l'Assainissement – N°2014-05-103

Afin de permettre à la nouvelle Assemblée de prendre connaissance de ce dossier, le Conseil Communautaire, par délibération n° 2014-03-49, a adopté l'avenant n°5 prolongeant la délégation de service public pour motif d'intérêt général.

L'autorité de tutelle a fait deux remarques :

- La prolongation d'une année augmente le montant global de la convention de plus de 5 % et doit être soumis, conformément à l'article L1411-2 du CGCT à la commission de délégation de service public visée à l'article L1411-5,
- Le motif indiqué ne répond pas aux critères repris à l'article L1411-2 du CGCT, c'est-à-dire au motif d'intérêt général.

M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à :

- 30 voix pour
 - ▶ De retirer la délibération n° 2014-03-49 du Conseil Communautaire du 3 mars 2014
 - > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Retrait de l'avenant n°4 à la délégation de service public de l'Eau potable – N°2014-05-104

Afin de permettre à la nouvelle assemblée de prendre connaissance de ce dossier, le conseil communautaire, par délibération n° 2014-03-48, a adopté l'avenant n°4 prolongeant la délégation de service public pour motif d'intérêt général.

L'autorité de tutelle a fait deux remarques :

- La prolongation d'une année augmente le montant global de la convention de plus de 5 % et doit être soumis, conformément à l'article L1411-2 du CGCT à la commission de délégation de service public visée à l'article L1411-5,
- Le motif indiqué ne répond pas aux critères repris à l'article L1411-2 du CGCT, c'est-à-dire au motif d'intérêt général.

M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à :

- 30 voix pour
 - > De retirer la délibération n° 2014-03-48 du Conseil Communautaire du 3 mars 2014
 - > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Passage au pilon d'ouvrages de la médiathèque d'Aigues Mortes et des bibliothèques de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi – N°2014-05-105

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par :

- 30 voix pour
- 1 abstention (Mme Nathalie GROS-CHAREYRE)
- > D'accepter le passage au pilon des ouvrages répertoriés et dont la liste est jointe à la présente
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

DECISIONS

Arrêté n°2014-04, déposé en Préfecture du Gard le 18/04/2014

Délégation de signature attribuée à M. Renaud LAFUENTE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Arrêté n°2014-05, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Autorisation générale et permanente est donnée au comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, ainsi que les saisies judiciaires afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

Arrêté n°2014-06, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Pierre MAUMEJEAN en matière de finances et de marchés publics à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-07, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Jean-Paul CUBILIER en matière de travaux, d'éclairage public, d'eau et d'assainissement à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-08, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à Mme Christelle BERTINI en matière de restauration collective à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-09, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Santiago CONDE en matière d'équipements sportifs et de loisirs à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-10, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Claude LAURIE en matière de ressources humaines et de moyens généraux à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-11, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à Mme Marilyne FOULLON en matière de développement économique, de la Zone d'Activités intercommunautaire, de l'emploi et de l'insertion à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-12, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Olivier PENIN en matière de développement durable et d'environnement à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-13, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Robert CRAUSTE en matière de gestion des ports intercommunaux maritimes de plaisance, de l'aménagement du territoire et du tourisme à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-14, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de fonction à M. Léopold ROSSO en matière de culture et d'éducation à compter du 28 avril 2014.

Arrêté n°2014-15, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président.

Arrêté n°2014-16, déposé en Préfecture du Gard le 29/04/2014

Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président.

Décision n°14-24, déposée en Préfecture du Gard le 30/04/2014

Un marché à bons de commande, pour l'assistance et la maintenance de l'infrastructure informatique installée au siège de la Communauté de Communes Terre de Camargue et sur les différents sites communautaires est attribué à **AGS-BACKUP sise 34055 MONTPELLIER**, de la façon suivante :

Les prestations seront rémunérées par application aux prix inscrits au BPU (bordereau des prix unitaires).

Le montant des commandes pour la durée du marché est défini comme suit :

- > Montant maximum HT est de 8 200,00€ (huit mille deux cent euros hors taxes) soit 9 840,00€ TTC, pour la période initiale du marché (de la notification du marché jusqu'au 31/12/2014)
- Montant maximum HT est de 14 000,00€ (quatorze mille euros hors taxes) soit 16 800,00€ TTC, pour les trois périodes de reconduction (année 2015, année 2016 et année 2017).

Le délai d'exécution court à compter de la date et l'heure de transmission du bon de commande par extranet :

- > Le délai de prise en charge de la demande est de 1 heure
- > Le délai de résolution pour panne bloquante est de 8 heures.
- > Le délai de résolution pour panne non bloquante est de 24 heures

Le marché est conclu pour une période initiale, allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2014. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2017.

Décision n°14-25, déposée en Préfecture du Gard le 12/05/2014

Un marché pour le nettoyage intérieur et extérieur des véhicules, composant le parc automobile de la Communauté de Communes Terre de Camargue, est attribué à l'entreprise **STATION BP** sise **30240 Le GRAU DU ROI.**

La prestation est conclue à compter de la décision d'attribution du marché, pour une durée de 2 ans. Le montant de la prestation est décomposé comme suit :

> VEHICULE DE TYPE VOITURE PARTICULIERE

- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 1€ TTC
- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1€ TTC

> VEHICULE DE TYPE UTILITAIRE

- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 1€ TTC
- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1€ TTC

> VEHICULE DE TYPE CAMION (POIDS LOURDS)

- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 1€ TTC
- Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1€ TTC

Décision n°14-26, déposée en Préfecture du Gard le 12/05/2014

Une demande de subvention, d'un montant de 30 000 €, est sollicitée auprès de l'Union Européenne pour la mise en place de la fibre optique sur la zone d'activités Terre de Camargue à Aigues Mortes. Cette subvention représente 17% du montant total du projet qui s'élève à 176 599 €.

Décision n°14-27, déposée en Préfecture du Gard le 14/05/2014

Convention d'occupation du domaine public portuaire entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (abroge la décision n°14-23).

La décision n°14-23 du 10 avril 2014 télétransmise en Préfecture du Gard le 10 avril 2014 relative à la convention d'occupation du domaine public portuaire entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise est abrogée.

Il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public portuaire avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise pour l'occupation de l'espace à flot de 24m² situé au droit de la parcelle BN 13 sur la commune d'Aigues Mortes.

La durée de la convention est fixée à 5 ans, du 1er mai 2014 au 30 avril 2019. Elle pourra être renouvelée pour une nouvelle période de 5 années par expresse reconduction.

Cet aménagement étant réalisé dans le cadre du label « Grand Site de France » et présentant un intérêt général, la mise à disposition du plan d'eau objet de la présente convention, sera faite pour toute la durée du contrat à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le Président Laurent PELISSIER

